DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**13/02/2024**	**L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	8	
Absents	3	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET.

Excusés : Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 2-2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Conformément aux articles L2334-24, R 2334-10, R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'État rétrocède aux communes une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, proportionnellement au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur leur territoire.

Cette rétrocession est réalisée sous forme de subvention permettant de financer des travaux sur voie communale ou route départementale, afin d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Le Conseil Départemental est chargé de répartir cette dotation entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier pour la mise en sécurité et l'aménagement de trottoirs en centre bourg, rue de la Maisonnette.

Les travaux sont estimés à 14 572,60 € HT soit 17 487,12 € TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la mise en sécurité et l'aménagement de trottoirs en centre bourg, rue de la Maisonnette.

RF
Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2024
037-213700826-20240219-DCM_2_2024-DE

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande.
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

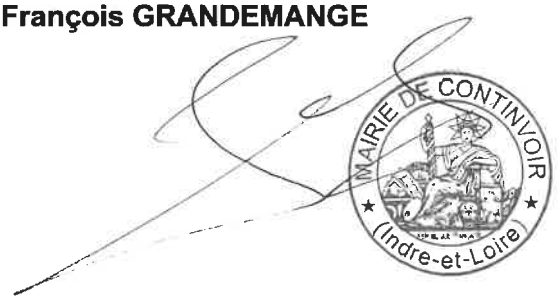

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF
Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2024
037-213700826-20240219-DCM_2_2024-DE